



THERMARP
Réf. 5454499

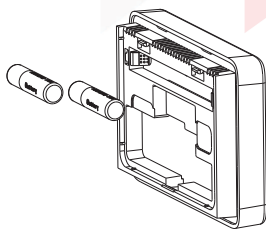
Guide de démarrage rapide

MISE EN ROUTE DU THERMOSTAT

① Le Thermostat YOKIS THERMARP est un produit radio.
Celui-ci fonctionne sur piles (2 piles 1.5V type AAA)

1. Ouvrir le compartiment arrière du thermostat pour y **insérer les piles fournies** en vérifiant la polarité inscrite sur le compartiment à piles.

2. Une fois les piles correctement installées, le thermostat s'allume et affiche 00:00.



Reportez vous à la notice pour la configuration de la date et de l'heure en flashant le QRCode :

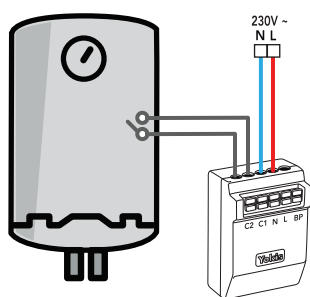


PRÉ-REQUIS

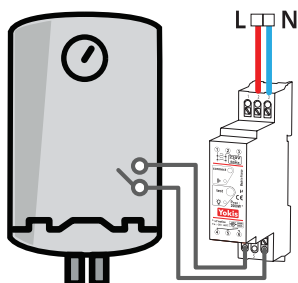
Le THERMARP permet de piloter le relais d'une chaudière à l'aide d'un récepteur radio : MTR2000ERP(X) ou MTR2000MRP(X).

Avant de procéder à l'appairage du thermostat et du récepteur radio, il est indispensable de **câbler et alimenter le récepteur** MTR2000ERP(X) ou MTR2000MRP(X).

Câblage du MTR2000ERP(X)

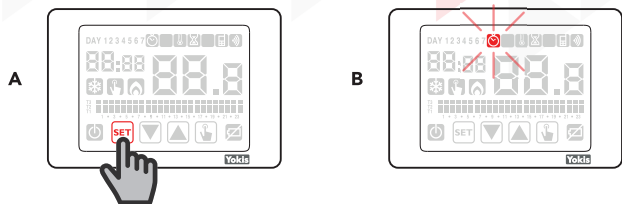




Câblage du MTR2000MRP(X)

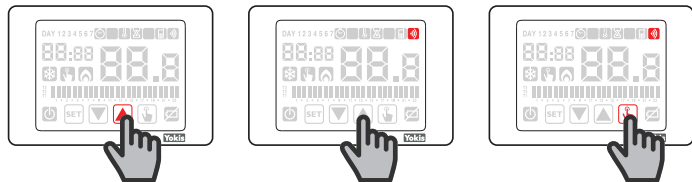



Étape 1 : Appairage du thermostat et du récepteur radio

- Sur le **THERMARP** entrer dans le menu radio du thermostat pour cela, sur l'écran affichant l'heure, maintenir le bouton **SET** quelques secondes jusqu'à ce que le symbole **HORLOGE** clignote.



- Utiliser les flèches Haut / Bas pour naviguer dans les différents menu et aller dans le menu **RADIO** . Entrer dans le menu en cliquant sur l'icône « Valider » .

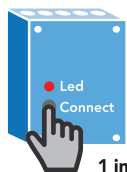


- Une fois dans le menu **RADIO**, utiliser les touches haut/bas pour naviguer dans le menu Radio jusqu'à ce que le sous menu d'appairage **rec E5** soit affiché à l'écran, puis cliquer sur l'icône « Valider » .



Étape 2 : Associer le récepteur au THERMARP

- ▶ Une fois le mode appairage validé, l'inscription **rec E5** clignote, confirmant que le THERMARP est bien en mode appairage.
- ▶ Pour appairer le module pilotant le relais chaudière, faire 1 impulsion sur le bouton « Connect » se situant sur le module récepteur.



1 impulsion

- ▶ Le THERMARP affiche le message **PASS** si l'appairage s'est correctement déroulé.



- ▶ Le THERMARP est correctement appairé au récepteur et pilotera désormais celui-ci pour réguler la chaudière en fonction de vos consignes de température.

① **Retrouvez les différents réglages disponibles sur le THERMARP en flashant le QRcode.**



*NB : Dans certains cas, si le récepteur est hors de portée radio du thermostat, il est possible que le THERMARP n'arrive pas à communiquer avec le récepteur, le message **Err** apparaitra alors sur l'écran. Dans ce cas reporter vous au paragraphe « Augmentation de la portée ».*



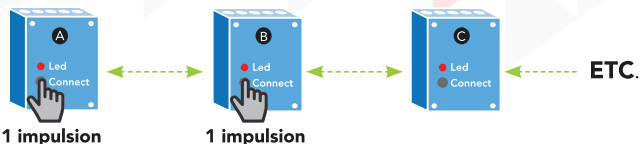
Augmentation de la portée radio par ajout d'un ou plusieurs récepteurs

Tous les récepteurs radio YOKIS font également office de répéteur du signal. L'ajout d'un ou plusieurs modules permet d'augmenter significativement la portée radio en créant un Bus Radio entre les différents modules présents sur l'installation.

Créer le Bus Radio

- Faire **1 impulsion** sur le bouton **connect du module A** (la led du module A se met alors à clignoter) puis **1 impulsion** sur le bouton **connect du module B** (la connexion entre A et B est réalisée, les 2 modules s'arrêtent de clignoter).

Les deux impulsions doivent se faire dans **un intervalle de 30 secondes maximum**.





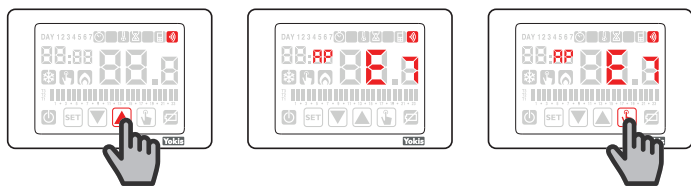
- Faire la même manipulation entre les modules B et C et ainsi de suite avec vos autres modules.

Appairer le THERMARP au module pilotant la chaudière

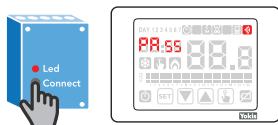
- Une fois le bus radio créé, prendre le THERMARP et se positionner à proximité du module pilotant la chaudière. Effectuer les étapes décrites précédemment pour associer le THERMARP avec le module pilotant la chaudière.

Définir le point d'entrée sur le Bus Radio

- Retourner dans menu Radio  du THERMARP (cf Etape 1)
- Utiliser les touches haut/bas pour naviguer dans le menu Radio jusqu'au sous menu « point d'entrée Bus » **AP E7** soit affiché à l'écran, puis cliquer sur l'icône « Valider » .



- Une fois le mode validé, l'inscription **AP E7** clignote, confirmant que le THERMARP est bien en mode appairage « point d'entrée Bus », faire 1 impulsion sur le bouton « Connect » du module le plus proche du THERMARP, la connexion s'effectue et le message PASS confirme la connexion.



INFORMATIONS TECHNIQUES

Fréquence: 2.4 GHz
Alimentation : 2 piles alcalines 1.5 V (Type AAA)
Dimensions du produit : 125x85x26 mm
Température de fonctionnement : 0°C à 50 °C
Humidité relative : 20% à 90% sans condensation



PILE

ATTENTION: il y a risque d'explosion si la pile est remplacée par une pile de type incorrect. Mettre au rebut les piles usagées conformément aux instructions.

DECLARATION UE DE CONFORMITE SIMPLIFIEE

Le soussigné, Yokis S.a.s., déclare que les équipements radio électriques du type THERMARP (code art. 5454489) sont conformes à la directive 2014/53/UE.
Le texte complet de la déclaration UE de conformité est disponible à l'adresse internet suivante : www.yokis.com

PRECAUTIONS D'INSTALLATION

Durant l'installation du produit il est nécessaire de respecter les consignes suivantes :

- 1) Le produit doit être installé par un professionnel qualifié en respectant scrupuleusement le schéma de branchement.
- 2) Ne pas alimenter ou connecter le produit si l'une de ses parties est endommagée
- 3) Après installation, l'inaccessibilité aux bornes de connexion sans outillage special doit être garantie
- 4) Ne pas utiliser le produit pour une utilisation autre que celle spécifiée
- 5) En cas de dysfonctionnement, ne pas essayer de réparer le produit, contacter l'assistance technique 01 55 85 84 00 pour le professionnel / 0899 79 79 99 particuliers
- 6) Le produit peut être utilisé dans un environnement de mesure de catégorie 3 et de pollution de degré 2.

DIRECTIVE EUROPEENNE 2012/19/UE du 4 juillet 2012 relatif aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)



Le symbole de la poubelle sur roues barrée d'une croix présent sur le produit ou sur son emballage indique que ce produit ne doit pas être éliminé avec vos autres déchets ménagers. Au lieu de cela, il est de votre responsabilité de vous débarrasser de vos équipements usagés en les remettant à un point de collecte spécialisé pour le recyclage des déchets des équipements électriques et électroniques (DEEE). La collecte et le recyclage séparés de vos équipements usagés au moment de leur mise au rebut aidera à conserver les ressources naturelles et à assurer qu'elles sont recyclées d'une manière qui protège la santé humaine et l'environnement. Pour plus d'informations sur les lieux de collecte où vous pouvez déposer vos équipements usagés pour le recyclage, veuillez contacter votre revendeur, votre service local d'élimination des ordures ménagères.